



Ordonnance relative à la loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Ordonnance sur l'e-ID, OEID)

Formulaire de réponse pour la procédure de consultation

Prise de position de :

Nom / entreprise / organisation / autorité / canton :	HTTPS-VD
Sigle :	HTTPS-VD
Adresse :	HTTPS-VD c/o Parti Pirate Vaudois 1000 Lausanne
Interlocuteur :	Sébastien PIGUET
Téléphone :	N/A
Courriel :	info@https-vd.ch
Date :	05 octobre 2025
Le cas échéant : prise de position rédigée en collaboration avec :	N/A

Madame, Monsieur,

Le présent formulaire de réponse concerne le projet d'ordonnance sur l'eID (OEID) mis en consultation et le rapport explicatif y relatif, dans leur version du 20 juin 2025. Les documents liés à la consultation sont disponibles sur Internet sous [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

En utilisant ce formulaire, vous nous aidez à recueillir vos avis de manière organisée et à classer vos commentaires correctement. Le formulaire vous permet de :

- donner votre avis sur le projet dans son ensemble,
- commenter globalement des groupes d'articles étroitement liés entre eux,
- commenter individuellement chaque article du projet.

Nous vous prions d'inscrire vos réponses dans les champs prévus à cet effet.

Remarques importantes :

1. Le texte dans les champs de réponse ne peut pas être mis en format (par ex. ne peut pas être mis en gras ou barré). Veuillez donc formuler expressément les demandes d'adaptation d'articles, par exemple.
2. Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli au format **Word** d'ici au **15 octobre 2025** à l'adresse suivante : e-id@bj.admin.ch.
3. Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'équipe chargée du projet à l'adresse suivante : e-id@bj.admin.ch.

Nous vous remercions de votre précieuse contribution !



Sommaire

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENSEMBLE³

2. AVIS SUR LES DIFFÉRENTS ARTICLES⁴

A. Chapitres 1 Objet (art. 1)⁴

B. Chapitres 2 Infrastructure de confiance (art. 2 à 19)⁵

1. Section 1 Portail pour le traitement des données des registres (art. 2 et 3)⁵
2. Section 2 Registre de base (art. 4 à 7)⁵
3. Section 3 Registre de confiance (art. 8 à 13)⁶
4. Section 4 Applications numériques (art. 14 à 16)⁷
5. Section 5 Utilisation inappropriée de l'infrastructure de confiance ou d'une preuve électronique (art. 17 à 19)⁹

C. Chapitre 3 e-ID (art. 20 à 31)¹¹

1. Section 1 Demande (art. 20 à 26)¹¹
2. Section 2 Émission et révocation (art. 27 à 31)¹²

D. Chapitre 4 Accessibilité des applications aux personnes handicapées (art. 32)¹³

E. Chapitre 5 Format des preuves électroniques et normes et protocoles applicables aux processus de communication des données (art. 33 à 36)¹⁴

F. Chapitre 6 Émoluments (art. 37 et 38)¹⁵

G. Chapitre 7 Dispositions finales (art. 39 et 40)¹⁶

3. AVIS SUR LA MODIFICATION D'AUTRES ACTES¹⁷

1. Avis sur le projet dans son ensemble

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec le contenu du projet mis en consultation ?			
Pleinement d'accord <input type="checkbox"/>	Majoritairement d'accord <i>(veuillez expliquer ci-dessous)</i> <input checked="" type="checkbox"/>	Partiellement d'accord <i>(veuillez expliquer ci-dessous)</i> <input type="checkbox"/>	Pas d'accord <i>(veuillez expliquer ci-dessous)</i> <input type="checkbox"/>
Explication : <i>Veuillez expliquer votre impression générale. Vous pouvez formuler plus bas des commentaires spécifiques à chaque article.</i> <p>L'ordonnance, telle que mise en consultation, ne reprend pas la garantie prévue dans la loi visant à ce que les procédures alternatives à l'utilisation de l'e-ID restent réellement facultatives et n'engendrent pas, par des opérations supplémentaires fastidieuses, une obligation de fait. Cela constitue une opportunité manquée d'assurer l'effectivité de ce principe au niveau réglementaire. Pourrait par exemple figurer dans l'ordonnance : Les alternatives à l'utilisation du système d'identification électronique ne doivent, de par les procédures supplémentaires qu'elles engendrent pour les personnes, générer une obligation de fait.</p>			



2. Avis sur les différents articles

A. Chapitres 1 Objet (art. 1)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec l'objet ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Art.	Commentaires	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
1	<i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	



B. Chapitres 2 Infrastructure de confiance (art. 2 à 19)

1. Section 1 Portail pour le traitement des données des registres (art. 2 et 3)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec le portail ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Art.	Commentaires <i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
2		
3		

2. Section 2 Registre de base (art. 4 à 7)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec le registre de base ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur le registre de base :

Art.	Commentaires <i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
3		
4		
5		
6		
7		

3. Section 3 Registre de confiance (art. 8 à 13)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec le registre de confiance ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur le registre de confiance :

--

Art.	Commentaires <i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
8		
9		
10		
11		
12		
13		

4. Section 4 Applications numériques (art. 14 à 16)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec les applications numériques ?			
Pleinement d'accord <input type="checkbox"/>	Majoritairement d'accord <input type="checkbox"/>	Partiellement d'accord <input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'accord <input type="checkbox"/>

Commentaires sur les dispositions relatives aux applications numériques :
--

--

Art.	Commentaires <i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
14	<p>Actuellement, l'art. 14 OEID n'autorise pas le développement d'applications tierces pour les systèmes non pris en charge par l'OFIT. La modification proposée vise à combler cette lacune afin de permettre de couvrir ce qui n'est actuellement pas couvert par l'OFIT, tout en garantissant le respect des normes de sécurité.</p> <p>L'art 14.1b n'est pas clair. Parle-t-on du fournisseur de l'appareil, du système d'exploitation de l'implémentation de ce système d'exploitation sur cet appareil... La mention doit être reformulée ou supprimée</p>	<p>L'OFIT autorise le développement d'application tierces pour des systèmes que l'OFIT ne prend pas en charge, pour autant qu'elles se conforment aux articles 33 et suivants de cette ordonnance. (l'office compétent peut auditer et certifier ces applications ; celui-ci peut être soumis à émolument)</p>
15	<p>La création d'un art. 15A proposé ci-contre crée un cadre clair pour l'accès et l'utilisation des API de l'e-ID. Il définit les conditions d'enregistrement, d'audit et les principes de protection des données, d'interopérabilité et de transparence, afin de favoriser l'innovation tout en garantissant la sécurité et la confiance des utilisateurs.</p>	<p>Art. 15a – Interfaces de programmation (API)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La Confédération met à disposition des interfaces de programmation (API) documentées permettant l'intégration de l'e-ID et des autres moyens de preuve électronique dans des plateformes tierces publiques ou privées. 2. L'accès à ces API est soumis : <ol style="list-style-type: none"> a. à une procédure d'enregistrement et d'agrément auprès de l'office compétent ; b. à des audits réguliers, avec la possibilité de suspension ou de

		<p>retrait d'accès en cas de non-respect des exigences légales ou techniques.</p> <p>3. Les API sont conçues et exploitées selon les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Protection des données dès la conception (minimisation des données, chiffrement, journalisation des accès) ; b. Interopérabilité avec les standards européens et internationaux ; c. Transparence, notamment documentation publique et publication du code source des composants critiques des API. <p>4. Les statistiques d'utilisation, les incidents de sécurité et les résultats d'audit sont publiés en open data, dans le respect de la protection de la vie privée.</p>
16		

5. Section 5 Utilisation inappropriée de l'infrastructure de confiance ou d'une preuve électronique (art. 17 à 19)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec les dispositions relatives à l'utilisation inappropriée de l'infrastructure de confiance ou d'une preuve électronique ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur les dispositions relatives à l'utilisation inappropriée de l'infrastructure de confiance ou d'une preuve électronique :

Art.	Commentaires <i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
17	Les art. 17 et suivants prévoient aujourd'hui, comme seul recours à une utilisation délictueuse du système d'e-ID, la transmission d'informations au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Or, dans le cadre de l'ordonnance, ce dernier ne dispose d'aucun pouvoir de sanction immédiate et la LPD ne prévoit que des sanctions pénales. Cette absence de mesures immédiates est problématique, car de nombreux acteurs pourraient préférer assumer une mauvaise réputation plutôt que de se mettre en conformité. Compte tenu de l'importance des données d'identité, il est donc nécessaire de prévoir des sanctions appropriées et rapidement applicables.	
18		
19		



C. Chapitre 3 e-ID (art. 20 à 31)

1. Section 1 Demande (art. 20 à 26)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec les dispositions relatives à la demande ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur les dispositions relatives à la demande :

Art.	Commentaires <i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
20		
21		
22		
23		
24		

25		
26		

2. Section 2 Émission et révocation (art. 27 à 31)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec les dispositions relatives à l'émission et révocation ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur les dispositions relatives à l'émission et révocation :

Art.	Commentaires <i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la letter en question.</i>	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
27		
28		
29		
30		
31		



D. Chapitre 4 Accessibilité des applications aux personnes handicapées (art. 32)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec la disposition ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Art.	Commentaires	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
32	<p>L'implémentation des processus de vérification peut varier d'un vérificateur à l'autre, Il convient de s'assurer que cette implémentation soit correctement effectuée.</p>	<p>Art. 32 1.b. L'OFIT s'assure que l'ensemble des processus de vérification soient accessibles aux personnes handicapées.</p>



E. Chapitre 5 Format des preuves électroniques et normes et protocoles applicables aux processus de communication des données (art. 33 à 36)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec les dispositions relatives au format, aux normes et aux protocoles ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur les dispositions relatives au format, aux normes et aux protocoles :

Art.	Commentaires <i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
33		
34		
35		
36		



F. Chapitre 6 Émoluments (art. 37 et 38)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec les dispositions relatives aux émoluments ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur les dispositions relatives aux émoluments :

Art.	Commentaires	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
	<i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	
37		
38		



G. Chapitre 7 Dispositions finales (art. 39 et 40)

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec les dispositions finales ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur les dispositions finales :

Art.	Commentaires	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
	<i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	
39		
40		



3. Avis sur la modification d'autres actes

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord avec les modifications prévues dans d'autres actes ?			
Pleinement d'accord	Majoritairement d'accord	Partiellement d'accord	Pas d'accord
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Art.	Commentaires	Le cas échéant, propositions d'adaptation concrètes
	<i>Avec quoi êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord ? Le cas échéant, qu'est-ce qui n'est pas clair ? Veuillez, si possible, indiquer l'alinéa / la lettre en question.</i>	

Art.	1. Ordonnance SYMIC	
9		
10		
18		
Annexe 1		

	2. Ordonnance sur les documents d'identité	
28		

Annexe 1		

Art.	3. Ordonnance sur les systèmes de gestion des données d'identification et les services d'annuaires de la Confédération	
11		
19		
Annexe		

Art.	4. Ordonnance sur le casier judiciaire	
52		
Annexe 8		

Art.	5. Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière	
11		
Annexe 2		
Annexe 2a		
Annexe 3a		
Annexe 4		

6. Ordonnance sur le système d'information relatif à l'admission à la circulation

Annexe 1

Annexe 2

Art. 7. Ordonnance sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication

20

Art. 8. Ordonnance sur la poste

35e

Art. 9. Ordonnance sur les services de télécommunication

41

Art. 10. Ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications

4

Art.	11 Ordonnance sur les domaines Internet	
24		

Art.	12. Ordonnance sur la procréation médicalement assistée	
21		

Art.	13. Ordonnance sur le dossier électronique du patient	
9		
16		
17		
24		
27a		
28		
31		

32		
36		

Art.	14. Ordonnance sur la signature électronique	
5		
6		

	15. Ordonnance sur le blanchiment d'argent	
17		